

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 22 (1904)  
**Heft:** 284

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnements:**

Schweiz: Jährlich Fr. 6.  
2<sup>tes</sup> Semester . . . 3.  
Ausland: Zuschlag des Porto.  
Es kann nur bei der Post  
abonnirt werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

**Abonnements:**

Suisse: un an . . . fr. 6.  
2<sup>e</sup> semestre . . . 3.  
Etranger: Plus frais de port.  
On s'abonne exclusivement  
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

**Inhalt — Sommaire**

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Register du commerce. — Einlösung und Verjährung italienischer Banknoten alten Typus. — Remboursement et Prescription de billets de banque italiens de l'ancien type. — Bilanz einer Versicherungsgesellschaft (Bilan d'une compagnie d'assurance). — Bordeaux: Rapport commercial du consul suisse, M. Ad. Jäggi, sur l'année 1903. — Goldwährung in der Republik Panama — La zone du canal de Panama.

### Amtlicher Teil — Partie officielle

#### Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Der unbekannt Inhaber der Aktie der Eisenbahngesellschaft Langenthal-Huttwil in Huttwil, Nr. 350, im Nominalbetrag von Fr. 500, nebst den zugehörigen Coupons-Bogen mit den Coupons für die Jahre 1896 bis 1909, wird aufgefordert, diese Titel bis 15. August 1904 dem Unterzeichneten vorzulegen, ansonst deren Amortisation ausgesprochen würde. Diese Aufforderung ist erstmals erschienen im S. H. A. B. vom 9. Juli 1901.

Trachselwald, den 13. Juli 1904.

(W. 57<sup>o</sup>)

Der Gerichtspräsident: Eggmann.

#### Handelsregister. — Register du commerce. — Registro di commercio.

##### I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

**Bern — Berne — Berna**

*Bureau Bern.*

1904. 13. Juli. Die Konsumgenossenschaft Bern, mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 132 vom 11. Juni 1891, pag. 537) hat in der Generalversammlung vom 20. September 1902 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Aenderung der im «Schweizerischen Handelsamtsblatt» vom 4. August 1896, pag. 899, und 18. Februar 1899, pag. 197, publizierten Tatsachen getroffen: Mitglied der Genossenschaft wird jede Person, welche ihren Beitritt dem Vorstände schriftlich erklärt und die Statuten der Genossenschaft anerkennt. (Das Eintrittsgeld ist somit abgeschafft). In der Sitzung vom 21. März 1904 hat der Vorstand an Stelle des demissionierenden und nunmehr ausgetretenen Rudolf Spreuermann seinen bisherigen Präsidenten, Fritz Thomet, von Wohlen, mit der Geschäftsführung (Verwaltung) betraut und demselben die Kollektiv-Prokura mit dem Präsidenten, eventuell mit dem Vizepräsidenten des Vorstandes oder dem Chef der Betriebskommission erteilt (§ 32 der Statuten). Die an Rudolf Spreuermann früher erteilte Prokura wird hiermit widerrufen; auch ist die Zeichnungsberechtigung des nunmehrigen Vorwalters, in seiner früheren Eigenschaft als Präsident, dabin gefallen. Die Stelle des Präsidenten bleibt bis zur nächsten Generalversammlung unbesetzt. Die übrigen Punkte der früheren Publikationen vom 4. August 1896, pag. 899, 18. Februar 1899, pag. 197 und 10. September 1900, pag. 1231, sind unverändert geblieben.

*Bureau Büren.*

11. Juli. Aus der Verwaltung der Aktiengesellschaft unter der Firma Spar- & Leihkasse des Amtsbezirks Büren in Büren (S. H. A. B. Nr. 372 vom 5. November 1901, pag. 1485) ist der bisherige Buchhalter Johann Gutjahr ausgetreten; an seine Stelle wurde als Buchhalter gewählt Samuel Ryser, von Alftorn im Emmental, Betriebsgehülfe in Büren. Dieser ist befugt namens der Gesellschaft rechtsverbindlich zu zeichnen.

*Bureau de Courtelary.*

12. juillet. La société en commandite Schelling, Cuhe & Co, fabrication d'horlogerie, à Sonviller (F. o. s. du c. du 13 août 1903, n<sup>o</sup> 316, page 1261), étant dissoute par suite de faillite, sa raison est radiée d'office.

13. juillet. Le chef de la maison Jules Gindrat-Houriet, à Tramelan-dessus (F. o. s. du c. du 14 septembre 1898, n<sup>o</sup> 259, page 1082), Jules Gindrat, allié Houriet, de et à Tramelan-dessus, change sa raison de commerce en celle de Jules Gindrat.

*Bureau de Porrentruy.*

13. juillet. La raison Jules Guélat, à Bure, commerce de vins et liqueurs (F. o. s. du c. du 5 août 1898, n<sup>o</sup> 224, page 937), est radiée ensuite de renonciation du titulaire et cessation de commerce.

**Schwyz — Schwyz — Svitto**

1904. 11. Juli. Inhaber der Firma Karl Schättli in Siebnen-Sohübelbach ist Karl Schättli, von Galgenen, in Siebnen. Natur des Geschäftes: Bäckerei und Spezereihandlung.

11. Juli. Inhaberin der Firma Johanna Gwerder in Reichenburg ist Johanna Gwerder, von und in Reichenburg. Natur des Geschäftes: Holzhandlung. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der durch Tod erloschenen Firma Karl Gwerder in Reichenburg (S. H. A. B. Nr. 263 vom 19. September 1896, pag. 1082).

11. Juli. Inhaber der Firma M. Anton Reichlin in Schwyz ist M. Anton Reichlin, von und in Schwyz. Natur des Geschäftes: Holzhandlung.

**Freiburg — Fribourg — Friburgo**

*Bureau de Châtel-St-Denis.*

1904. 13. juillet. Le chef de la maison Anna Pittet-Besson, à Châtel St-Denis, est Anna-Marie Pittet, née Besson, épouse d'Honoré, de La Joux, domiciliée à Châtel St-Denis. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, articles pour fumeurs. Magasin et bureau: Place d'Arme à Châtel St-Denis. La titulaire est munie de l'autorisation de son mari.

**Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città**

1904. 11. Juli. Inhaber der Firma H. Schlageter in Basel ist Hermann Schlageter, von Schönau (Baden), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Spezereihandlung und Mercerie. Geschäftslokal: Oberwilerstrasse 155.

11. Juli. Die Firma Chr. Scheidegger in Basel (S. H. A. B. Nr. 473 vom 23. Dezember 1903, pag. 1890) widerruft die an Albert Scheidegger erteilte Prokura.

12. Juli. Die Firma A. Caraco in Basel (S. H. A. B. Nr. 351 vom 30. September 1902, pag. 1401) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

13. Juli. Jakob Felber, von und in Lörrach (Baden), und Carl Geldner, Vater, von und in Basel, haben unter der Firma Felber & Co in Basel eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Juli 1904 begonnen hat. Zur Vertretung der Gesellschaft ist nur der Gesellschafter Carl Geldner, Vater, befugt. Des fernern erteilt die Firma Prokura an Carl Geldner, Sohn, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Verwertung des Patentes «Felber» für Reinigungs- und Desinfektionsmaschinen. Geschäftslokal: Albangraben 4.

**Tessin — Tessin — Ticino**

*Ufficio di Mendrisio.*

1904. 13. luglio. La società in nome collettivo «Fratelli Camponovo» in Chiasso (F. u. s. di c. del 14 ottobre 1896, n<sup>o</sup> 286, pag. 1176), si è sciolta. La liquidazione sociale è stata assunta dal socio Guglielmo Camponovo, sotto la ragione sociale „Fratelli Camponovo“ in liquidazione.

**Waadt — Vaud — Vaud**

*Bureau de Cossonay.*

1904. 13. juillet. Henri fils d'Alexandre Coendoz, de Mollens, domicilié à Montriober, fait inscrire qu'il est le chef de la raison Henri Coendoz-Morel, à Montricher. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, cigares et tabacs.

*Bureau de Vevey.*

8. juillet. La maison Ed Recordon, à Vevey (F. o. s. du c. du 6 juillet 1904, n<sup>o</sup> 270, page 1078), donne procuration à Tite-Jaques Noseda, de Côme (Italie), domicilié à Vevey.

13. juillet. Le chef de la maison Ami Chevalley, à Chailly (commune du Châtellard), est François-Ami, fils de Pierre-Louis Chevalley, du Châtellard, domicilié à Chailly. Genre de commerce: Exploitation de la Laiterie Centrale, à Chailly (commune du Châtellard).

**Wallis — Valais — Vallese**

*Bureau de Sion.*

1904. 5. juillet. Sous la dénomination de Compagnie générale pour le développement de l'industrie minière en Valais, il a été constitué une société anonyme qui a pour objet la recherche, l'étude, la préparation, l'obtention de concessions et permis de fouilles; l'achat, la vente, l'installation, la prise ou la clôture à bail ou en amodiation de toute concession minière, de chemin de fer, de force motrice, d'éclairage et de toutes autres entreprises industrielles publiques ou privées. Les statuts de la société portent la date du 5 juillet 1904. Le siège de la société est à Sion. La durée de la société est de trente ans à partir du jour de son inscription au registre du commerce. Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en trois mille actions de cent francs chacune; ces actions sont au porteur. Les publications de la société ont lieu au «Bulletin officiel du canton du Valais» et dans la «Feuille officielle suisse du commerce», à Berne. La société est représentée vis-à-vis des tiers par un administrateur délégué qui a seul pouvoir de signer pour la société. Cet administrateur est nommé dans la personne de André de Vesin fils d'Henry, propriétaire, domicilié à Paris, Rue de Bruxelles n<sup>o</sup> 20.

11. juin. La raison Adrien Spahr, Hôtel Dent Blanche et d'Evolène, à Evolène (F. o. s. du c. du 31 mars 1891, n<sup>o</sup> 71, page 294), est radiée, par suite de la renonciation du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison ci-après.

Le chef de la maison Henri Spahr, Hôtel Dent Blanche et d'Evolène, à Evolène, est Henri Spahr, fils d'Emile, de et à Sion, qui prend la suite, l'actif et le passif de la raison «Adrien Spahr», radiée. Genre de commerce: Hôtel-pension. Bureau: à l'Hôtel.

**Genève — Genève — Ginevra**

1904. 12. juillet. La raison Me P. Curval, commerce de tabacs et cigares, à Genève (F. o. s. du c. du 14 septembre 1889, n<sup>o</sup> 150, page 724), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire, actuellement remariée Clapeyron.

12. juillet. Le chef de la maison M. Legrand, à Genève, commencée le 11 juillet 1904, est Eugène-Marcel Legrand, d'origine française, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Epicerie, droguerie industrielle et médicale. Bureau et locaux: 1, Rue des Pâquis, et 2, Rue Thalberg; à l'enseigne «Droguerie des Alpes» (Ancien commerce C. Bourgeois).

12 juillet. La société anonyme ayant pour dénomination Société Immobilière de la Suisse Romande, dont le siège est à Genève (F. o. s. du c. du 22 juillet 1902, n° 277, page 1106), a, dans son assemblée générale du 29 juin 1904, dont procès-verbal a été dressé par M<sup>e</sup> Albert Gampert, notaire, à Genève, modifié ses statuts en ce sens que le capital social, jusqu'à ce jour de fr. 400,000, a été réduit à trois cent soixante quinze mille francs (fr. 375,000), divisé en 750 actions de 500 francs chacune. Les autres points des publications sus-mentionnées n'ont pas subi de modifications. En outre, dans la même assemblée, Jules de Westerweller, domicilié à Genève, a été nommé membre du conseil d'administration, en remplacement de Henri de Westerweller, père, démissionnaire.

12 juillet. La société en commandite Ch. Eggimann et Co., édition, à Genève (F. o. s. du c. du 30 juillet 1902, n° 286, page 1142), est déclarée dissoute dès le 1<sup>er</sup> juillet 1904. Elle ne subsiste que pour sa liquidation, qui sera opérée par l'associé gérant, Charles Eggimann, domicilié à Genève.

12 juillet. Victor-Emmanuel Pasche, d'origine vaudoise, domicilié à Genève, et Jean-Lucien Rouge, d'origine vaudoise, domicilié à Vésenaz, ont constitué à Genève, sous la raison sociale V. Pasche et Co., Successeurs de Ch. Eggimann et Co., une société en nom collectif qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 1904. Genre d'affaires: Edition, publicité, impressions, librairie, arts graphiques et industries similaires. Locaux: 20, Rue de la Cité, et Corrairie 23. (Ancien commerce Ch. Eggimann et Co.).

12 juillet. De procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé le 24 juin 1904, par M<sup>e</sup> Eugène-Henri Picot, notaire, à Genève, il résulte que la société anonyme établie à Genève, sous la dénomination de Société du Sanatorium de Beauregard, sur Montana, Sierre (Valais) (F. o. s. du c. du 2 mai 1902, n° 174, page 694), a été déclarée dissoute et que Jules Christin, régisseur, à Genève, a été nommé liquidateur de la dite société.

12 juillet. La raison F<sup>is</sup> Baud, marchand de bois de chauffage, à Genève (F. o. s. du c. du 10 novembre 1888, n° 120, page 904), est radiée ensuite du décès de son titulaire.

**Einlösung und Verjährung italienischer Banknoten alten Typus.**

Bezugnehmend auf unsere Bekanntmachung vom 3. Juni, wird hiermit dem Publikum zur Kenntnis gebracht, dass unterm 28. und 29. Juni abhin die Kammer und der Senat des Königreichs Italien ein Gesetz angenommen haben, wonach der Umtausch der Noten der eingegangenen «Banca nazionale nel Regno», «Banca Nazionale Toscana» und «Banca Toscana di credito», sowie der Noten alten Typus' des «Banco di Napoli» und des «Banco di Sicilia» bis und mit dem 30. Juni 1905 wird ermöglicht werden. Durch besondere Bestimmungen wird auch der Umtausch bis zum 30. Juni 1905 der vom italienischen Staate übernommenen Banknoten von 25 Lire ermöglicht werden. (V. 20')

Bern, den 8. Juli 1904.

Eidgenössisches Finanzdepartement.

**Remboursement et Prescription de billets de banque italiens de l'ancien type.**

En nous référant à notre avis du 3 juin écoulé, nous portons à la connaissance du public qu'à la date du 28 et 29 du même mois, la Chambre et le Sénat du Royaume d'Italie ont adopté une loi, aux termes de laquelle des mesures seront prises à l'effet d'assurer, jusques et y compris le 30 juin 1905, l'échange des billets des anciennes banques «Banca nazionale nel Regno», «Banca Nazionale Toscana» et «Banca Toscana di credito», de même que celui des billets de l'ancien type du «Banco di Napoli» et du «Banco di Sicilia».

De plus, des prescriptions spéciales seront édictées à l'effet de permettre l'échange jusqu'au 30 juin 1905, des billets de 25 lire que l'état italien a pris à sa charge. (V. 21')

Berne, le 8 juillet 1904.

Département fédéral des finances.

**GERMANIA, Lebens-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft zu Stettin.**

Bilanz per 31. Dezember 1903.

Aktiva.		Passiva.	
Mk.	Pf.	Mk.	Pf.
7,200,000	—	1) Aktien-Kapital . . . . .	9,000,000 —
8,635,000	—	2) Reservefonds:	
244,086,611	18	a. Bestand am Schlusse des Vor-	
—	—	jahres . . . . . Mk. 900,000. —	
—	—	b. Zuwachs im Geschäftsjahr . . . . .	900,000 —
1,368,109	70	3) Prämien-Reserven für:	
—	—	a. Kapital-Versicherungen auf den	
—	—	Todesfall . . . . . Mk. 196,001,669. 11	
21,104,720	18	b. Kapitalversicherungen auf den	
—	—	Lebensfall . . . . . » 24,840,952. 93	
—	—	c. Rentenversicherungen . . . . .	242,094,621 86
—	—	4) Prämienüberträge für:	
675,477	95	a. Kapitalversicherungen auf den	
—	—	Todesfall . . . . . Mk. 10,429,495. 43	
5,980,268	19	b. Kapitalversicherungen auf den	
178,228	49	Lebensfall . . . . . » 1,122,291. 24	
—	—	c. Rentenversicherungen . . . . .	11,563,694 16
2,003,367	91	5) Reserven für schwebende Versicherungsfälle:	
30,698	38	a. Beim Prämien-Reservefonds	
—	—	aufbewahrt . . . . . Mk. 440,614. 37	
92,855	—	b. Sonstige Bestandteile . . . . .	440,614 37
388,177	69	6) Gewinnreserven der mit Gewinnanteil Versicherten	14,404,980 12
—	—	7) Sonstige Reserven und zwar:	
—	—	a. Reserve für in Kraft erhaltene	
—	—	und erloschene, aber wieder-	
—	—	herstellungsfähige Versiche-	
—	—	rungen . . . . . Mk. 1,315,590. 49	
—	—	b. Kriegsfonds . . . . . » 1,334,919. 69	
—	—	c. Konto für unvorhergesehene	
—	—	Ausgaben . . . . . » 274,711. 15	
—	—	d. Reserve für Grundstücke . . . . .	
—	—	» 1,192,900. —	
—	—	e. Dividenden Guthaben . . . . .	4,508,613 97
—	—	» 390,492. 64	
—	—	8) Guthaben anderer Versicherungs-Unternehmungen . . . . .	— —
—	—	9) Barkautionen . . . . .	147,128 86
—	—	10) Sonstige Passiva und zwar:	
—	—	a. Vorausgezahlte Zinsen und	
—	—	Mieten . . . . . Mk. 587,007. 55	
—	—	b. Amortisationsfonds für Kau-	
—	—	tionsdarlehne . . . . . » 39,570. 85	
—	—	c. Sicherheitsfonds für Kautions-	
—	—	darlehne . . . . . » 8,534. 53	
—	—	d. Guthaben von Agenten und	
—	—	Dritten . . . . . » 447,372. 38	
—	—	e. Nicht abgehobene Dividendo	
—	—	der Aktionäre . . . . . » 360. —	
—	—	f. Pensionskassenfonds . . . . .	
—	—	» 1,739,277. 14	
291,743,514	67	11) Gewinn . . . . .	2,822,122 45
			5,861,738 88
			291,743,514 67

**GERMANIA, Lebens-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft zu Stettin.**

Stettin, den 10. März 1904.

Der Verwaltungsrat: H. F. Haker, Rud. Abel, C. Grefrath, B. Karkutsch, Hans Haase, Dr. Scharlau, Carl Fr. Braun. Der Direktor: Wolf.

Dass die unter III der Passiva in der Bilanz eingestellten Prämienreserven gemäss § 56 des Reichsgesetzes über die privaten Versicherungsunternehmen vom 12. Mai 1901 und nach den im Jahresbericht angegebenen Rechnungsgrundlagen berechnet worden sind, bescheinigt Stettin, den 10. März 1904.

Dr. Voss, Stellvertreter des Direktors und Mathematiker der Germania.

Stettin, den 14. April 1904.

Die Uebereinstimmung der Gewinn- und Verlust-Rechnung sowie der Bilanz mit den Büchern der Gesellschaft bescheinigt

Die Revisions-Kommission:

G. Meister, Hellmuth Schröder, M. Friedeberg. Für die Aktionäre.

Paul Wossidlo, Paul Saunier. Für die stimmberechtigten Versicherten.



## Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

### Bordeaux.

(Rapport commercial du consul suisse, M. Ad. Jæggi, sur l'année 1903.)

**Vins.** Notre département de la Gironde a eu en 1903 un rendement médiocre qui se résume par 2,096,584 hl contre 2,861,000 en 1902; du reste, en général et pour toute la France, les produits vinicoles, dans l'ensemble, ont fortement diminué, car si en 1900 la France a produit 67,000,000 hl, en 1901 58,000,000, et en 1902 39,883,000 hl, nous n'avons pu arriver en 1903 qu'à 35,402,336 hl, soit environ la moitié moins qu'en 1900.

Je puis vous donner les résultats obtenus la même année 1903 dans les quelques départements limitrophes formant une partie de mon III<sup>e</sup> arrondissement consulaire. Ces divers départements, malgré de nouvelles plantations, ont fourni notablement moins de vins que les années précédentes, à l'exception de la Dordogne, du Lot et de la Charente: Dordogne 628,000 hl, Lot 159,000, Lot et Garonne 391,000, Haute Garonne 518,000, Gers 500,900, Tarn et Garonne 412,000, Tarn 418,000, Charente 277,000, Charente Inférieure 780,000, Indre et Loire 630,000, Vendée 132,000, Vienne 393,000.

La température a été peu propice, il y a eu trop d'humidité; heureusement qu'en septembre une série de belles journées chaudes a permis à la maturation des raisins de se compléter et les 1903 sont supérieurs aux 1902 comme corps, ampleur, couleur et degré de force alcoolique.

Les achats au vignoble ont été peu actifs; bien qu'en somme on se trouve devant un rendement très réduit, la commerce aujourd'hui n'achète qu'au fur et à mesure des besoins; d'autre part, les prétentions des propriétaires étaient trop élevées. Actuellement, il y a baisse notable relativement aux cours pratiqués cet hiver.

Nous ne pouvons que répéter que le trafic d'exportation de nos vins ordinaires ne se relève pas et souffre de la concurrence qui est faite aux vins du Bordelais par les vins d'Espagne, du Portugal et d'Italie sur les marchés d'outre mer, notamment à La Plata.

Nos relations avec les divers pays d'outre mer sont loin de s'améliorer, nous ne progressons pas pour l'article vin, car en 1902 nous avons exporté 721,142 hl et l'an dernier 725,150 tant en fûts qu'en bouteilles; vins du champagne et autres mousseux 2964 hl, vins de liqueur en fûts et en bouteilles 8112 hl; bières 4537 hl; les eaux de vie sont au nombre de 16,574 hl en fûts et en bouteilles; les liqueurs figurent pour 11,900 hl. Le plus grand client de vins est l'Angleterre avec 140,853 hl, puis l'Allemagne avec 113,285, la Belgique avec 87,867 et les Pays-Bas avec 60,494 hl. La République Argentine ne figure plus que pour 42,000 hl, alors que dans les années 1894 et 1897, le chiffre atteignait 97,000 et 80,000 hl. Les pays d'Indo-Chine et Madagascar ont reçu environ 38,000 hl de vin. Le change au Brésil, toujours défavorable, nuit à nos transactions avec ce pays. Certaines républiques du Centre-Amérique n'ont pas encore pu se remettre complètement de leurs crises politiques et notre exportation s'en est ressentie. Par contre, le Mexique se réveille pour bien des produits de notre région. Par suite du rapprochement entre la France et l'Angleterre, une amélioration sur le terrain commercial s'est déjà montrée.

**Cidres.** La récolte des Cidres en France a été réduite aussi, par suite des gelées printanières; elle n'a produit que 5,671,063 hl, soit une diminution de 3,539,800 hl sur la production de 1902.

**Conserves alimentaires. Légumes.** Avec une température assez humide, surtout au printemps, certains légumes ont donné un bon résultat, surtout les oignons et haricots; toutefois, pour les petits pois, asperges, carottes, navets, la production n'a pu dépasser la moyenne d'une année ordinaire et leur qualité ne mérite guère plus que la note assez bonne. Les champignons, cépes ont été peu abondants; les tomates ont fourni un bon rendement, abondant même et de qualité supérieure et les plantations ne font qu'augmenter.

**Fruits.** Les gelées printanières que notre région du sud-ouest a subies, à plusieurs reprises même, ont fortement compromis les récoltes espérées. Aussi n'avons nous obtenu qu'une demi récolte sur la moyenne en fraises, cerises, poires, pommes et mirabelles, alors que les prunes Reine Claude, abricots et pêches n'ont presque rien donné. Prunes d'Ente: Depuis de longues années le rendement de ce fruit a été faible pour ne pas dire presque nul, 13,000 q au lieu de 150,000 à 200,000 q, représentant le chiffre d'une année moyenne. Chose curieuse! Malgré cette pénurie, les prix n'ont pas augmenté en proportion de la disette. C'est la prune de Californie, importée par grandes quantités, qui a suppléé aux vides et que l'on a fait passer pour prunes françaises. Les producteurs français se sont syndiqués pour chercher les moyens de se défendre contre cette concurrence déloyale, faite sur une grande échelle.

**Poissons.** La pêche de la sardine a débuté très tardivement et les prises ont été si insignifiantes que beaucoup d'usines en Bretagne n'ont même pas pu ouvrir et commencer la mise en conserves de ce poisson. Des milliers de femmes et enfants, auparavant employés par ces usines, ont vu manquer leur gagne-pain régulier, durant toute une saison, allant de juin à septembre, faite de poissons. On ne s'explique guère la disparition des bancs de sardines qui viennent par migration visiter généralement les grandes haies de la Bretagne, telles que Concarneau, Audierne, Douarnenez, etc. Il a fallu l'intervention très énergique du gouvernement pour aider toutes ces populations du littoral vivant du rendement de la pêche, laquelle a fait complètement défaut. Dans certaines communes, les gens ont reçu des distributions de pain, et des collectes publiques avaient été organisées pour leur venir en aide. C'est, en somme, le renouvellement de la pénurie déjà signalée dans mon rapport de 1902, c'est-à-dire la deuxième année de mauvaise pêche dont souffre toute une population en Vendée et en Bretagne. La perte pour la France est évaluée de 12 à 15 millions. L'absence de la sardine a été également constatée plus ou moins sur les côtes d'Espagne et du Portugal.

La pêche de la morue a été peu favorable, par suite des fort mauvais temps qui ont régné pendant la saison à Terre Neuve. Nous n'avons vu entrer dans notre rade en 1903 que 150 navires morutiers, contre 258 en 1902, apportant 27,450 t; les prix de vente se sont ressentis de cette maigre pêche. Tout près de Bordeaux, à Bègles, sont installées sur le bord de la rivière de nombreux sécheries de morues où sont occupés plus de 1500 ouvriers. Bordeaux est pour la morue le principal marché d'Europe.

Notre ville est aussi le centre de fabrication le plus considérable et le plus renommé pour les conserves de légumes, fruits, poissons et vlandes. Une quinzaine de fabriques emploient régulièrement 2500 ouvriers par an. Les débouchés les plus importants sont l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique.

**Grains. Froment.** Nous avons eu un rendement abondant, au dessus d'une année moyenne. Toutefois, la qualité a été inférieure, à cause du mauvais temps pendant les moissons. Les prix se sont tenus de fr. 21 à fr. 22 en moyenne, les cent kilos.

**Seigle.** Bonne récolte moyenne avec qualité assez variable, mais on général assez bonne. Les prix moyens depuis la récolte étaient de fr. 15.50 à fr. 16.50 les cent kilos.

**Avoine.** La récolte a été très abondante dans le Poitou et en Bretagne, ainsi qu'en Algérie, mais pour ce qui est des avoines, du nord de la France, la qualité a laissé sensiblement à désirer, elle a eu à souffrir de l'excès d'humidité.

**Maïs.** Quantité abondante pour la production française, mais insuffisante pour satisfaire la consommation du pays. Le maïs français n'était pas d'une qualité irréprochable au point de vue de la siccité. Les prix moyens étaient, depuis la récolte, pour les gros maïs fr. 14.50 et les maïs fins fr. 16 les cent kilos. Les importations des maïs blancs et roux de la La Plata se font toujours sur une échelle assez grande, ainsi que des principautés danubiennes.

**Charbons.** L'importation de la houille par notre port en 1903 est à peu près la même qu'en 1902, soit 860,997 t contre 880,414 en 1902. Il y a augmentation sensible sur les houilles agglomérées: 28,149 t en 1903 contre 2113 t en 1902.

**Transports, chemins de fer, canaux.** Il n'y a guère eu de nouvelles voies ferrées en 1903. On a cherché à augmenter la vitesse des trains directs entre Bordeaux-Clermont Ferrand, Lyon, Genève; mais les deux compagnies intéressées Paris-Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée ne s'entendent guère et on n'a pu gagner que 2 heures dans ce trajet encore trop long et peu commode pour aider les rapports entre notre région et la Suisse. Notre chambre de commerce et travaille de son mieux, mais la voie n'est pas faite pour permettre des trains à grande vitesse. Le canal Loire-Garonne reste à l'état de projet. Notre rade verra sous peu reliés les deux rives par deux ponts à transbordeur, projetés depuis 7 ans bientôt et qui vont enfin pouvoir être réalisés. Le trafic ne peut qu'y gagner.

En compulsant le mouvement des diverses gares de notre ville, nous constatons qu'il y a eu en 1903 145,382 tonneaux en moins expédiés qu'en 1902, dont le total était 1,635,229 tonneaux; le moins dans les arrivages est encore plus sensible: reçus en 1902 1,887,803 tonneaux contre 1,714,574 en 1903.

**Colonies.** Comme conséquence de sérieuses améliorations dans le dragage de la rivière, il est bon de remarquer que nous avons vu arriver dans notre port des navires mesurant 145 mètres de long, de 7,7 m de tirant d'eau, de 6910 tonneaux de jauge brute et de 3500 de jauge nette. Seize maisons d'armement entretiennent vingt lignes françaises, ce trafic est fait par 90 vapeurs. Quatre maisons desservent quatre lignes régulières avec sept voiliers de notre port. Onze compagnies étrangères prennent Bordeaux comme point terminus de leur trajet avec 45 vapeurs anglais, suédois, hollandais et danois. Sept lignes étrangères se servent de Bordeaux comme escale avec 51 vapeurs tant anglais que suédois, espagnols et autrichiens. Nos rapports avec les colonies françaises de Madagascar et d'Indo-Chine prennent une extension notable. Les lignes du Brésil et de La Plata suivent une marche régulière, ainsi que celle de New-York.

**Commerce.** La situation financière de notre place est restée calme durant la période de 1903. Le taux d'intérêt de la Banque de France a été normal, celui des avances a varié de 3 à 3 1/2 %.

Les affaires de la branche vins, la plus importante de notre place, ont été assez calmes, tant pour le commerce intérieur que pour les pays d'Europe et d'Outremer, vu la médiocre qualité des vins à offrir des récoltes 1902 et 1903. Le Bordelais peut surtout rivaliser et battre les autres pays viticoles, avec une récolte lui fournissant des vins de bonne réussite.

Depuis peu, nous avons vu s'installer chez nous, outre les industries locales de conserves alimentaires, conserves de fruits et quelques raffineries de sucres, des biscuiteries de luxe, des huileries travaillant les graines d'arachide du Sénégal, une usine qui fabrique l'oléo-margarine, deux usines de produits chimiques fabriquant de l'acide sulfurique et des superphosphates, une autre de l'acide carbonique liquide. Deux importantes usines de raffinage de pétrole, d'huiles venant d'Amérique et de Russie, existent dans les environs de notre ville, sur les bords de la Garonne. Peu à peu l'industrie viendra prendre pied chez nous, utilisant la situation géographique excellente de notre port. Il faut espérer aussi que la création d'un port franc, dont le vote est attendu des chambres, viendra donner un nouvel essor au trafic de notre ville.

**Navigation.** Nous avons à enregistrer une diminution dans le mouvement de notre port, ayant vu entrer et sortir: en 1902 2783 navires jaugeant ensemble 2,171,342 t, en 1903 2512 navires jaugeant ensemble 1,960,113 t, soit un moins de 271 navires avec un tonnage en moins de 211,229 t.

Mais la navigation du cabotage se relève un peu, au contraire, avec 19,487 navires d'un tonnage de 1,335,671 t contre 18,693 navires en 1902 et 1,219,127 t.

Notre chambre de commerce continue à améliorer l'outillage de notre port et de notre rade. Elle fait construire une deuxième forme de radoub dans ses docks; ce travail est entrepris par nos compatriotes Mrs. Dollfus et Zschokke, de Paris.

Les droits de douane perçus à l'importation s'élèvent à fr. 26,009,744, soit 6 millions de plus qu'en 1902, avec fr. 589,934 pour droits de statistique.

Nous ne suivons pas comme d'autres ports une marche ascendante dans nos relations; une amélioration notable et régulière ne pourra se faire qu'à la suite d'une réforme sérieuse de nos traités de commerce avec l'étranger qui charge encore trop lourdement nos principaux articles d'exportation.

**Hygiène.** Nous avons été heureusement préservés de toute épidémie ou maladie de nature contagieuse, les autorités ayant pris quelques mesures pour nous protéger contre le petit nombre de cas de fièvre jaune importés du Brésil. La situation de l'état sanitaire de notre ville et des environs continue à être, en général, très satisfaisante.

### Verschiedenes — Divers.

**Goldwährung in der Republik Panama.** Dem Einflusse der Vereinigten Staaten von Amerika ist es gelungen, diese jüngste Republik von den Nachteilen der Silberwährung, womit die einheimische Gesetzgebung sie belasten wollte, zu bewahren und ebenso, wie die amerikanische Kanalzone, zur Einführung der Goldwährung — der Goldmünzen der Vereinigten Staaten — zu bewegen. Daneben wird Silber in beschränkter Masse nur als Scheidemünze auftraten.

**La zone du canal de Panama.** La zone du canal de Panama, incorporée aux Etats-Unis d'Amérique, conformément aux propositions du secrétaire pour la guerre Taft, propositions approuvées par le président et son cabinet, sera soumise au régime douanier des Etats-Unis. L'importation de ce pays et de ses possessions insulaires bénéficiera, en conséquence, dans la zone, de la franchise des droits, tandis que l'importation des autres pays y sera soumise aux droits du tarif douanier de l'Union.

Il en résulte que la plus grande partie des livraisons pour la construction du canal restera ainsi réservée à l'industrie américaine.



**Brauerei Haldengut**

Aktiengesellschaft

**WINTERTHUR.**

Der Umtausch der Aktientitel, sowie der Bezug der revidierten Statuten, gemäss Beschluss der Generalversammlung vom 31. Mai a. c., kann von heute an stattfinden (1660;)

in Winterthur, an der Kasse der Gesellschaft;  
in Winterthur, „ „ „ „ Schweiz. Volksbank;  
in Zürich, „ „ „ „ Schweiz. Volksbank;  
in St. Gallen, „ „ „ „ St. Galler Handelsbank.  
Winterthur, den 12. Juli 1904.

Brauerei Haldengut, Aktiengesellschaft,  
Der Delegierte des Aufsichtsrates:  
Schöllhorn.

**Schweiz. Gasglühlicht-Aktiengesellschaft**  
in ZÜRICH.

Einladung zur neunten ordentlichen Generalversammlung  
auf Mittwoch, den 27. Juli 1904, vormittags 10 Uhr,  
im Bureau der Gesellschaft, Löwenstrasse 61, Zürich I.

## Traktanden:

- 1) Abnahme des Jahresberichtes und der Jahresrechnung.
- 2) Schlussnahme über die Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Wahl der Kontrollstelle. (1658;)

Bilanz, sowie Gewinn- und Verlust-Rechnung liegen vom 23. Juli an im Bureau der Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre auf. Stimmkarten können vom 20. Juli an bis 26. Juli gegen gebührigen Ausweis über den Aktienbesitz im Bureau der Gesellschaft, sowie bei der Bank in Baden, Filiale Zürich, bezogen werden.  
Zürich, den 14. Juli 1904.

Der Verwaltungsrat.

**Solothurner Kantonalbank.**

## Aufkündigung von 4% Obligationen.

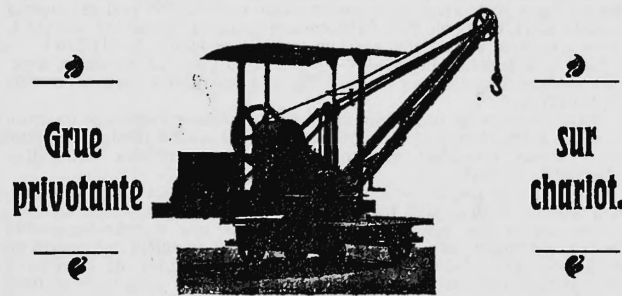
Wir kündigen hiemit unsere sämtlichen im Jahre 1904 kündbaren 4% Obligationen auf den nächsten Zinstag zur Rückzahlung auf.  
Die Titel sind mit allen noch ausstehenden Coupons bis spätestens zum Verfalltag franko einzureichen, ansonst sie jeden Anspruch auf weitere Verzinsung verlieren.  
Solothurn, den 21. Dezember 1903.

[7]

Die Direktion.

**M. Koch, fonderie, Zurich,**

atelier de constructions métalliques et de machines.



Commande à bras ou électrique.  
Force 1500—7000 kg. Porte-à-faux 3 1/2 m. Levés 4—40 m.  
Recommandée pour la construction des bâtiments.  
(1588;) Appareils de levage en tous genres.

**Neues Grünkorn**

gemahlen oder ganz, feinste, mittel und geringe Qualitäten, in jedem Quantum. Bei Abnahme von 100 Zentnern entsprechende Preisermässigung. Tadellose Bedienung, eigene Fabrikation. — Reflektanten belieben sich zu wenden unter Chiffre Z C 5703 an Rudolf Mosse, Zürich. (1600;)

## Stelle gesucht.

Ein noch jüngerer, solider Mann, vertraut mit der Tuchbranche und im Reisen bewandert, wünscht baldigst Stelle zum Detailreisen, sei es fix oder provisionsweise. Der Eintritt könnte nach Uebereinkunft sofort oder im August geschehen. Gefällige Offerten unter Z A 5901 an Rudolf Mosse, Zürich. [1659]

**Huber & Co.** (2427)Drogen u. chem.-techn. Produkte,  
**Horgen.**

Rudolf Mosse, Zürich-Bern.

**Handels-Auskünfte: Renseignements commerciaux**

**Aarau:** Oscar Heller, Notar. Inkasso, Rechtsbureau.  
**Basel:** DD. Brückhardt & Stülkelberg, Notariat & Advokatur, Aeschenvorstadt 5.  
— Dr. Otto Lutz, Advokaturbureau, 86, Aeschenvorstadt.  
**Berne:** C. Tenger, not. Recouvrements.  
— Confidentia. A. Guggler, Anskunfts- und Rechtsbureau. Schweiz. Zentralstelle für Betreibungen und Prozesse.  
— Emil Jenni, Internationales Handels-ankunfts-bureau.  
— Häppli, Notar, gew. Konkursbeamter. Inkasso u. Informationen, ganze Schweiz.  
**Bex:** W. Jacot, agent d'affaires patenté. Renseignements, recouvrements, contentieux.  
**Biel:** Dr. E. Courvoisier, avocat.  
— Moser & Fehlmann, Advokatur, Amtsnotar, Inkasso, Informationen.  
**Chaux-de-Fonds:** Ch.-E. Gallandre, notaire. Encaissements, recouvrs, rens, etc.  
**Chur:** Joh. Hartmann, Ink. u. Rechtsbureau  
— Jnl. Meull, Inkasso, Informationen.  
— Pet. Bauer (a. Konk'beamter), Rechtsbur.  
**Erlach:** A. Bräuder, Amtsnotar, Inkasso- u. Rechtsbureau. Konkursachen, Inform.  
**Fribourg:** E. Bleimann, avocat. Contentieux, recouvrs. Corresp. allem. et franç.  
**Genève:** Herren & Guerchet.  
Maison fondée en 1872.  
Renseignements et recouvrements sur tous pays. Brevets d'invention.  
Tarif sur demande.  
— E. Barrés, Bd du théâtre 7. Remises de commerce, rts d'immeub, rens, recouvrs.  
— Infresne et Gerdl, renseignements et recouvrements sur tous pays.  
— Héridler, notaire, terrains rail P. L. M.  
**Gränichen-Aarau:** Sürnemann & Sandmeier, Rechts- n. Inkasso-Bureau.  
**Kreuzlingen:** Dr. A. Dencher, Advokat.  
**Lausanne:** E. Glas-Chollet, agence com.

**Lugano:** Dr. Huber, Advok., Ink., Inform. Rechtsagenturbureau.  
**Lucerne:** Franz Renner, Inkasso und Rechtsagenturbureau.  
**Montreux:** L. C. Chalel, pat. Rechtsagent, Inkasso, Vertret. in Nachl., Konk-Sachen.  
**Morges:** A. Dutoit, agent d'affaires patenté. Agence de renseignements commerciaux.  
**Moutier:** A. Monnin, notaire. Recouvrements, rens, assurances, naturalis.  
**Murten:** H. Hafner, Advokatur u. Inkasso.  
**Neuchâtel:** Dr. Francis Mauler et Dr. Edmond Berthoud, avocats et notaire.  
**Rorschach:** Johannes Huber, Adv., Ink.  
**St. Gallen:** Otto Banmann, Rechtsagenturbureau, Inkasso- und Informationsbureau; Geschäftsführer des Vereins Creditreform.  
— Dr. Oscar Lehmann, Advokat.  
— Rob. Sonntag, Rechtsadv., Börsenplatz 1. Rechtsgeschäfte, incassi, Inform.  
**Schaffhausen:** Jacob Oechslin, Agent, Inkasso, Informationen, Vertretungen in Konkursen und Accommodements.  
**Sierre (Siders):** O. de Chastouay, av et not.  
**Solothurn:** Dr. R. Martli, Advokat und Notariat, Inkasso.  
— Urs von Arx & Dr. Rob. Schöpfer, Bureau für Rechtsachen und Inkasso.  
— J. J. Roetschi, Not- u. Gesch'bureau, Ink., Inform., Vertret. in Nachlass-Konk-Sachen.  
**Spiez:** Joh. Jost, Not. Vertretung, Ink.  
**Thal (St. Gallen):** Dr. C. Roth, Advokat.  
**Thun:** Günter & Sohn, Not., Inkassi, Inf.  
**Weinfelden (Thurgau):** Dr. H. Elliker, a. Gerichtspräsident, Rechtsanwalt, Advokatur- und Inkassobureau.  
**Yverdon:** F. Willomet, agent d'affaires.  
**Zürich I:** Dr. L. Peyer, Adv., Bahnhofstr. 69.  
— Dr. E. Spless, Advokat, Bahnhofstr. 94.  
— Ed. Held, Inkasso-Bureau, Lutherstr. 4.  
— F. Wenger, Advokat u. Redakt. d. „Rechtsfreunde“ für Betreib- u. Konkursachen, Löwenplatz 45 (Bahnhofquart.). Tel. 2968.

**Kerns, Luftkurort 570 m Brünghahn-Station.****Hotel & Pension Krone.**

Herrliche, gesunde Lage. Reiches Exkursionsgebiet. Ausgedehnte Waldungen und Spaziergänge. — Aufmerksame Bedienung und vorzügliche Verpflegung. Bäder. Pensionspreis inklusive Zimmer Fr. 4—6. Touristen und Passanten bestens empfohlen.

[1128]

Frau Dr. Berchtold-Bucher, Propr.

**Basellandschaftliche Hypothekbank.**

## Aufkündigung von 4 1/4% und 4% Obligationen.

Wir kündigen hiemit die nachverzeichneten 4 1/4% und 4% Inhaber-Obligationen zur Rückzahlung.

## Auf den 15. Januar 1905:

Serie G, Nr. 107, 138—147, 156, 179—180, 182—187, 192—206.  
Serie H, Nr. 404—408, 410—412, 414, 417—418, 421—423, 426—427.

## Auf den 1. Februar 1905:

Serie G, Nr. 229—238.  
Serie H, Nr. 428.

## Auf den 1. März 1905:

Serie G: Nr. 251.

[1655]

## Auf den 1. April 1905:

Serie G, Nr. 303—304.

Mit dem Ablauf der Kündfrist hört die Verzinsung auf.  
Auf Wunsch der Inhaber sind wir bereit, diese Titel zum Zinsfusse von 3 3/4% zu konvertieren, oder dieselben mit laufenden Zinsen schon von heute an nach vorheriger Verständigung zurückzahlen.  
Konversions-Anmeldungen sind bei unsern Kassen in Liestal, Basel oder Gelterkinden einzureichen und gleichzeitig die Titel zur Abstem-pelung und zum Umtausch der Couponsbogen vorzulegen.  
Liestal, 15. Juli 1904.

Die Direktion.

**Société Immobilière de l'Avenue de Rumine.**

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le jeudi, 28 juillet 1904, à 10 heures du matin, au bureau de Mr. Epiteaux, architecte, à Lausanne.

Ordre du jour:

- 1° Rapports du conseil d'administration et des contrôleurs.
- 2° Approbation des comptes.
- 3° Nomination d'administrateurs et de contrôleurs. [1656]
- 4° Divers.

Les cartes pour assister à l'assemblée seront délivrées jusqu'au 28 juillet par le conseil d'administration.

Lausanne, le 13 juillet 1904.

Le conseil d'administration.

**Papierhandlung en gros**

A. Jucker, Nachf. v. (108)

**Jucker-Wegmann, Zürich**

Reichhaltigstes Lager aller Sorten Papiere und Kartons.